



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE de HOUDAN

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Arrêté n° 2026-ART-AG-003 portant délégation de fonctions
et de signature à Monsieur Julien BOURGOGNE, 7^{ème} Adjoint au Maire**

Le Maire de la Commune de Houdan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2026-DEL-016 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 actant l'élection du Maire,

Vu la délibération n°2026-DEL-017 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2026-DEL-018 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 2026-DEL-025 du conseil municipal en date du 31 mars 2026 portant sur l'élection des Administrateurs Elus de la Ville au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Vu la délibération n° 2026-DEL-029 du conseil municipal en date du 31 mars 2026 portant désignation des membres des Comités Consultatifs « Evènementiel et animation de la ville » et « Consultation Foires et marchés » et désignant Monsieur Julien BOURGOGNE, Président des Comités Consultatifs « Evènementiel et animation de la ville » et « Consultation Foires et marchés »,

Vu le règlement intérieur adopté le 31 mars 2026,

Considérant que Monsieur Julien BOURGOGNE a été élu 7^{ème} Adjoint au Maire ; qu'il est membre élu du CCAS depuis le 31 mars 2026 ; qu'il est membre élu du comité consultatif « Evènementiel et animation de la ville » depuis le 31 mars 2026 et désigné Président de ce comité le 31 mars 2026 ; qu'il est membre élu du comité consultatif « Consultation Foires et marchés » depuis le 31 mars 2026 et désigné Président de ce comité le 31 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de maintenir la délégation de fonction du maire, relative au secteur «Animation, Evènementiel et culture» au bénéfice du 7^{ème} Adjoint au Maire,

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 078-217803105-20260403-2026_ART_AG_003-AI

Berger
Levrault

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de fonction à Julien BOURGOGNE, Adjoint au Maire au secteur « Animation, Evènementiel et culture » :

Pour assurer :

- la Présidence du Comité Consultatif « Evènementiel » en charge de l'organisation et du suivi des événements dans la ville,
- la Présidence du Comité Consultatif « Foires et marchés »,
- la vice-présidence déléguée du CCAS

Pour exercer les attributions suivantes :

Evènementiel

- l'organisation des manifestations de la Ville, et en particulier : la Foire Saint-Matthieu, la Saint-Christophe, la Fête Nationale, les cérémonies des Vœux du Maire et celles liées aux jumelages, l'accueil des nouveaux habitants, les festivités pour les enfants (Carnaval, Noël, chasse aux œufs), et toute autre manifestation qui serait initiée par la commune,
- L'accompagnement des animations organisées par l'Association des commerçants du pays houdanais (ACPH), les manifestations et animations organisées par les associations sportives et culturelles et par toute autre organisation après accord de la commune (Urban, Trail, Octobre rose, Brocante du 1^{er} mai, etc).

Animations Solidarités :

- **L'organisation des manifestations décidées et portées par le CCAS et en particulier envers les Aînés** (galette, colis de Noel, voyage, semaine bleue, etc) la proposition et le développement d'actions d'animations « solidarités » en lien avec les actions sociales proposées et mises en œuvre par le Centre Communal d'Action Sociale, touchant différents types de publics (familles, seniors, personnes en situation de handicap, jeunes),
- L'appui aux manifestations organisées et portées par les associations de solidarité partenaire (Amicale de la Tour, Restos du Cœur, Croix Rouge , etc).

Culture

- le développement d'activités culturelles : la Fête de la musique, le Festival de Théâtre, le cinéma plein air, les divers concerts, le quizz, la dictée houdanaise et tout autre évènement culturel qui serait initié par la commune et d'autres partenaires,

Foires et marchés

- le suivi des foires et du marché hebdomadaire.

Il est donné délégation de signature à Monsieur Julien BOURGOGNE pour signer tout acte ou document relatif à ces secteurs à l'exception de ceux comportant un engagement financier.

Article 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, celle de l'Adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 5 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission de Versailles, représentant de l'Etat, dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et publication.

En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République et au Trésorier Principal Municipal.

Fait à Houdan, le 03 avril 2026

Le Maire,

Jean-Marie TETART.

Notifié à l'intéressé le :

16/04/2026



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 20 avril 2026 15:22
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260420-26757.xml;
078-217803105-20260403-2026_ART_AG_003-AI-1-2_27806.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-20(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: HOUDAN
N° de SIREN: 217803105
Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_ART_AG_003
Objet acte: Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Julien BOURGOGNE, 7ème Adjoint au Maire.
Nature de l'acte: Actes individuels
Matière: 5.4-Delegation de fonctions
Identifiant Acte: 078-217803105-20260403-2026_ART_AG_003-AI

Rapport d'erreur(s):